



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif explicité ci-dessous, autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L.211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1er du présent décret » :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, le lundi 8 mars 2021, depuis l'esplanade du Palais de Justice à Rouen. Ce déplacement dérogatoire comprend le trajet de retour au domicile, étant entendu que ce trajet sera initié en dehors des horaires de couvre-feu.

Fait à :

Le :

à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Les signataires de l'appel à se rassembler et à manifester :

- Ud CGT 76
- FSU 76
- Solidaires 76
- Groupe d'Action Féministe Rouen